

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BROÛT-VERNET

N°81/2025

Séance du 06 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

**Etaient présents** : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, Pierre De LARMINAT et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Catherine BARBECOT, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE,

**Etaient excusées** : Monsieur Patrick MAGERAND, (procuration à Bernard DEVOUCOUX) Monsieur Pierre De LARMINAT (procuration à Sylvie RICHARD), Monsieur Pierre HOUBÉ, Mickaël SEIDLER,

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE,

Considérant la délibération n° 68/2024 du 30 Septembre 2024 fixant le prix des insertions publicitaires dans le bulletin municipal 2024 :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les prix pour l'année 2025 des formats des insertions publicitaires, pour le bulletin d'informations comme suit :

TARIFS DES  
INSERTIONS  
PUBLICITAIRES DANS  
BULLETIN MUNICIPAL  
2025

- Encart de 90 mm x 30 mm : 32 euros
- Encart de 90 mm x 60 mm : 53 euros
- Encart de 90 mm x 90 mm : 95 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.  
Fait à Broût-Vernet,

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....